

## **Bilan de l'enquête qualitative des structures d'urgence en Île-de-France**

### **A - Genèse du projet**

Nous avons pu voir, dès le début de l'hiver 2008-2009, que la réflexion relative au rôle des 115 dans leur fonction d'animation et de coordination a été jugée prioritaire par la Ministre du Logement. Elle se concrétise par la mise en place du Groupe Opérationnel de Coordination de l'Hébergement et de l'Urgence (GOCHU) supervisé par le Préfet Alain Régnier.

Les groupes de travail qui ont pour objectif de décliner, de manière opérationnelle, les principaux axes du Protocole d'accord relatif à la coordination de la veille sociale et de l'hébergement en Île-de-France font redondance avec le travail que nous avons envisagé de mener sur notre territoire.

D'autre part, nous avons présenté, à la commission veille sociale du 23 janvier 2009, la demande formulée lors de la conférence des régions d'un « état des lieux qualitatif des conditions d'accueil des sans-abri ». Celle-ci a été accueillie très favorablement et les membres se sont donnés pour objectif d'y travailler rapidement.

Toutefois, la commission veille sociale souhaitait, dans un second temps, pouvoir mener l'investigation plus finement et plus précisément en réalisant une véritable étude qualitative des structures d'accueil d'urgence en Île-de-France.

Cette étude avait un double objectif :

- D'une part, de connaître qualitativement les associations du secteur de l'urgence. Le recensement pourrait intégrer les critères suivants :
  - les places d'urgence en dortoir et en individuel,
  - la durée de séjour,
  - le type de financement
  - ...

L'objectif est la réalisation d'un outil relativement complet qui pourra être repris par les commissions départementales de coordination de l'hébergement prévues dans le Protocole d'accord relatif à la coordination de la veille sociale et de l'hébergement en Île-de-France, comme outil d'aide à l'orientation des publics « 115 » et « DALO ».

- D'autre part, de recenser les besoins en matière de réhabilitation, ce qui permettra à notre fédération de mieux soutenir nos adhérents dans leurs demandes.

### **B - Méthodologie**

- 1) Un questionnaire a été réalisé puis validé par la commission veille sociale de la Fnars IDF (annexe n°2)
- 2) La Fnars IDF s'est dotée du logiciel *Modalisa 6.0* permettant aux structures de remplir le questionnaire directement sur Internet par le biais du serveur d'enquête.

- 3) Les structures ont été informées par e-mail du lancement de l'étude (annexe n°1). L'étude et son degré d'avancement ont également été présentés au Conseil d'Administration, aux rencontres des délégués départementaux et autres rencontres avec les adhérents, tout au long de l'année 2009.
- 4) Le chargé d'étude a rencontré, dans un premier temps, plusieurs structures afin de peaufiner les questions posées. Puis dans un second temps, afin de vérifier la concordance des informations indiquées avec la réalité du terrain.
- 5) Les données recueillies ont été analysées afin d'aboutir à un recueil informatique et papier, ainsi qu'à un tableau Excel compilant les résultats obtenus par le questionnaire(annexe 3).

### **C - Moyens humains et matériels engagés**

Dans l'optique de réaliser cette enquête, la Fnars IdF a mobilisé les personnes suivantes :

- le Président de la commission veille sociale, Luc Monti, puis à compter de juin 2009, Gaëlle Tellier ;
- la Déléguée Régionale et la Responsable du Pôle Hébergement-Urgence-Logement pour l'information, au sein des différentes instances de la mise en œuvre de l'enquête, mais également du suivi du stagiaire ayant réalisé l'enquête ;
- un stagiaire, Romain Madelaine, chargé de la réalisation de l'étude qualitative sur une période de cinq mois (du 1er avril au 31 août).

L'enquête a également nécessité la mobilisation des outils suivants :

- ordinateur, photocopieuse, téléphone, bureau et salle de réunion ;
- achat du logiciel « Modalisa 6.0 ».

### **D - Résultats obtenus**

Le tableau Excel, compilant les données obtenues, et le rapport (annexe 4) ont été :

- présentés aux membres de la commission veille sociale ;
- mis en ligne sur le site de la Fnars IdF ;
- envoyés à nos partenaires institutionnels.